

Les accords Maroc-UE en passe d'être étendus au Sahara occidental

Maroc Le Parlement européen a validé l'extension de l'accord d'association à ce territoire disputé.

Éclairage Julie Chaudier
Correspondante à Casablanca

Le Parlement européen a adopté mercredi une résolution confirmant l'extension, explicite et sous conditions, de l'accord d'association entre l'Union européenne et le Maroc au territoire disputé du Sahara occidental. Jusqu'à présent, les droits de douanes réduits accordés par cet accord s'appliquaient aux productions agricoles et de pêche du Sahara occidental de fait mais pas de droit, selon la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

"Cet accord souligne explicitement que les produits agricoles et de pêches, issus des Provinces du Sud (Le Sahara occidental dans le texte, NdLR) bénéficient des mêmes préférences tarifaires que ceux couverts par l'accord d'association", s'est réjoui le ministre marocain des Affaires étrangères, Nasser Bouritan. Avec 444 voix contre 167, le vote constitue une victoire confortable pour le Maroc et l'UE mais il a bien failli être ajourné. Il y a un peu plus d'un mois, la rapporteur du texte, Patricia Lalonde, démissionnait, accusée d'appartenir à la Fondation Euromeda où siègent plusieurs responsables politiques marocains. La nouvelle rapporteure, Marietje Schaake, a même proposé aux parlementaires européens mais sans succès – de reporter leur vote, le temps de demander l'avis de la CJUE.

Dans son arrêt de décembre 2016, celle-ci avait conclu que l'Union européenne avait bien le pouvoir de négocier un accord applicable sur un territoire disputé et non-autonome, mais à condition de s'assurer du "consentement" du "peuple du Sahara occidental". Un véritable défi dans la mesure où la mis-

sion des Nations unies elle-même n'a jamais été en mesure de donner une définition du "peuple" sahraoui. La Commission européenne a toutefois mené enquête pour déterminer ce consentement et rendu un rapport à minima insistant sur les avantages socio-économiques tirés par la population du Sahara occidental des accords préférentiels entre le Maroc et l'UE. À ces conditions préalables que le Parlement européen a donc estimées remplies, celui-ci en a ajouté d'autres, mercredi, dans sa résolution: la mise en œuvre d'un mécanisme d'information "détaillé et des données statistiques" sur les importations de l'UE en provenance du Sahara occidental.

Un nouveau recours contre l'accord

L'affaire ne s'arrêtera pas là car le Polisario (représentant du peuple sahraoui) va déposer un recours devant la CJUE contre l'extension de l'accord. *"En vertu de quel texte de loi l'UE peut-elle étendre un accord avec un pays souverain à un territoire sur lequel le premier n'a aucune souveraineté?", s'interrogeait récemment Gilles Devers, avocat du Polisario.*

Depuis la décision (en 2010) de la CJUE déterminant que les préférences tarifaires accordées par l'accord commercial Israël-UE ne peuvent pas s'appliquer aux produits originaires de Cisjordanie, le Polisario a étendu son combat des bancs des Nations unies à ceux des tribunaux. À l'automne, Gilles Devers a ainsi porté plainte, pour le Polisario, contre six entreprises françaises ayant des filiales au Sahara occidental, dont les banques BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole. *"Les entreprises françaises que nous visons contrôlent des entreprises marocaines qui participent directement, par le recrutement de Marocains dans leurs agences au Sahara occidental ou indirectement, par leur capacité à financer l'économie, au transfert de populations marocaines au Sahara occidental", relève l'avocat. Or la France criminalise la participation au transfert par une puissance occupante de sa population dans le territoire qu'elle occupe. Le marathon judiciaire va donc se poursuivre.*

Le Polisario va déposer un recours contre l'extension de l'accord Maroc-UE.